

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à dix heures, les actionnaires de CANDELA INVEST, une société anonyme dont le siège social est situé Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES, inscrite auprès de la BCE sous le numéro BE 0810 604 650, se sont réunis au siège social.

Est présent : Monsieur Cyril JOSSET.

Monsieur Geert VAN GOOLEN, Commissaire, assiste à la réunion.

Monsieur Cyril JOSSET préside la séance et constate que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice,
4. Approbation des comptes consolidés,
5. Décharge aux Administrateurs,
6. Décharge au Commissaire,

Le Président donne lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et déclare la discussion ouverte.

La première résolution ci-dessous comporte une erreur matérielle en stipulant qu'il s'agit pour l'assemblée d'affecter [la perte au report à nouveau], alors même qu'il s'agit pour l'assemblée d'affecter, conformément à ce qui est spécifié dans les comptes annuels, le bénéfice statutaire s'élevant à €7 316.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION : l'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affecte [la perte au report à nouveau].

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 003

Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%

Nombre total de votes valablement exprimés : 991 003

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 003

NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0

NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : l'assemblée approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 003
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%
Nombre total de votes valablement exprimés : 991 003

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 003
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : par un vote spécial et individuel, l'assemblée donne décharge à chaque Administrateur pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VOTE

- décharge à Madame Jane ONG

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 003
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%
Nombre total de votes valablement exprimés : 991 003

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 003
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 0
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée donne décharge à Madame Jane ONG pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- décharge à Monsieur Gilles MARTIN

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 003
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%
Nombre total de votes valablement exprimés : 991 003

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 003
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 0
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée donne décharge à Monsieur Gilles MARTIN pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- décharge à Monsieur Cyril JOSSET

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 003
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%
Nombre total de votes valablement exprimés : 991 003

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 003
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 0
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée donne décharge à Monsieur Cyril JOSSET pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIÈME RÉOLUTION : l'assemblée générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 003
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%
Nombre total de votes valablement exprimés : 991 003

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 003
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.



Cyril JOSSET

FEUILLE DE PRÉSENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2023

CANDELA INVEST

ACTIONNAIRE NOMBRE D' ACTIONS

SEDAINE BENELUX	991 000	VOTE PAR CORRESPONDANCE
EUROCLEAR BANK SA/NV	3	VOTE PAR CORRESPONDANCE
	<hr/>	
TOTAL	991 003	